

REGLEMENT

PISTE DE BMX ET VTT DES EVAUX

Ce terrain est exclusivement réservé à la pratique du BMX et du VTT, tout usager utilisant cet espace doit se conformer aux règlements suivants :

1. Interdictions

- La piste est interdite à tous les véhicules autres que ceux réservés à la pratique du BMX et du VTT.
- La piste est interdite d'accès par temps neigeux ou verglacé, ainsi que la nuit.
- Il est interdit à tout piéton de monter, escalader, traverser, ou courir sur les bosses.

2. Circulation sur la piste

- **Les usagers doivent obligatoirement porter un casque de protection.**
- Les protections usuelles (genouillères, gilets de protection avec coudières...) sont fortement recommandées.
- Les usagers doivent s'assurer du bon état de leur matériel.
- Les usagers doivent garder à l'esprit que cet espace peut être dangereux.

3. Cohabitation avec les autres utilisateurs du parc

- Les usagers de la piste doivent être respectueux envers les spectateurs et promeneurs du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux.
- Les spectateurs et promeneurs doivent respecter une distance de sécurité d'au moins 2 mètres par rapport aux bosses.
- Les promeneurs doivent tenir leurs chiens en laisse aux abords de la piste
- Les spectateurs et promeneurs du Centre doivent faire attention à leurs enfants et les surveiller.

4. Responsabilités

- L'utilisation de la piste se fait aux risques et périls des usagers, dans le respect du matériel, des autres utilisateurs et des promeneurs.
- Afin de minimiser le risque d'accident, le respect des consignes de sécurité sur la piste est impératif et chaque pilote doit avoir un comportement irréprochable.
- La Fondation des Evaux ne pourrait être tenue responsable d'éventuels incidents sur ce terrain de jeux et se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme de l'installation ou de chute quels qu'en soient les raisons.
- Toute utilisation par une personne mineure se fait sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal

5. Propriétaire

Fondation des Evaux : 022.879.85.85

Entretien et pratique du BMX : Association Le TAV (www.letav.com)

Ambulance : 144

LA FONDATION DES EVAUX DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT